« La parole des associations est nécessaire »

Pour Pierre Vanlerenberghe, les associations ont un rôle éminent à jouer pendant la crise. Mais la parole citoyenne qu'elles portent rend nécessaire leur participation à l'élaboration d'un nouveau modèle de société.

Vous pouvez écouter l'intégralité de l'interview en podcast
www.lettreducadre.fr

Propos recueillis par
Nicolas Braemer
nicolas.braemer@territorial.fr

COMMENT LA CRISE A-T-ELLE IMPACTÉ LES ASSOCIATIONS ?

D'abord, la violence de la crise a conduit à une large montée de la précarité et de la pauvreté, ce qui a accru les responsabilités d'une large partie du monde associatif qui travaille dans l'aide aux plus démunis et contre l'exclusion. Ce n'est pas nouveau, mais aujourd'hui les inquiétudes sont profondes, notamment – même si on en parle peu – dans les banlieues difficiles. Ensuite, la crise a des conséquences sur le budget de l'État, des collectivités et des entreprises. Il y a de grosses interrogations sur le financement des associations.

LES ASSOCIATIONS ONT-ELLES UNE RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE EN CE MOMENT ?

Bien sûr. Il faut accompagner aujourd'hui tous ceux qui souffrent de l'exclusion et de la perte de leur emploi. Mais nous sommes aussi face à des choix collectifs majeurs, je pense en particulier à la crise écologique : la participation citoyenne est plus que jamais d'actualité, avec les médiateurs naturels que sont les associations, notamment les associations « de progrès ». Je prends quelques exemples : face à l'endettement de l'État, il faudra faire des choix fiscaux. En ce domaine, il faut construire une parole citoyenne via les associations pour mettre l'accent sur certaines questions. La crise a ses racines dans la volonté de rendre tous les Américains propriétaires de leur logement à n'importe quel prix, même si certains n'étaient pas solvables avec une politique salariale bridée. C'est un discours qu'on a aussi entendu lors des dernières présidentielles. Il convient peut-être de s'arrêter là et au contraire de réhabiliter le logement social. Autre exemple : face à la crise écologique, il faudra des réponses collectives nouvelles. Il peut y avoir des réflexions citoyennes et associatives pour construire ces réponses. Jean-Pierre Worms soulignait récemment que nous sommes à la veille d'un changement radical et que, sur un temps très court, il allait falloir apprendre ensemble à vivre et à nous développer autrement. Or, changer la société ne peut se faire sans les forces qui la constituent. La parole et l'initiative associatives sont nécessaires à la « grande transformation » actuelle.

LES COLLECTIVITÉS ONT-ELLES PRIS LA PLACE DE L'ÉTAT COMME PRINCIPAL PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS ?

Nous manquons d'informations pour faire ce constat. C'est pourquoi nous avons demandé, à l'occasion de la Conférence nationale de la vie associative, que nous puissions savoir ce qu'ont été, ces dix dernières années, les mouvements de fond entre l'aide de l'État et des collectivités. Notre intuition, basée sur des

Pierre Vanlerenberghe

est président de la Fonda, laboratoire d'idées créé en 1981, dans le prolongement de l'association pour le développement des associations de progrès.
www.fonda.asso.fr

observations de terrain, c'est qu'il y a eu un transfert de l'État vers les collectivités. Cette aide de l'État et des collectivités, si elle devait diminuer, ne sera pas compensée par la générosité publique et le mécénat. Il y a donc pour les associations un gros effort à mener de réorganisation, de mutualisation des moyens, de professionnalisation, de formation des dirigeants associatifs.

LES ASSOCIATIONS SONT DE PLUS EN PLUS MISES EN CONCURRENCE ENTRE ELLES PAR L'ÉTAT OU LES COLLECTIVITÉS. EST-CE UNE MENACE POUR LEUR PÉRENNITÉ ?

La logique de concurrence est à l'œuvre. Qu'il y ait des appels à projet, permettant une négociation des projets entre la puissance publique et les associations, ne nous gêne pas, pas plus que la nécessité d'un réel examen de l'utilité de la subvention publique, par le biais d'une évaluation co-construite avec le secteur associatif. Mais la mise en concurrence généralisée : non. La subvention est la reconnaissance que la vie démocratique est en partie fondée sur le tissu associatif et sur la vie citoyenne portée par les associations.
Les collectivités comme l'État doivent savoir qu'il y a une dépense publique incontournable : celle qui fait vivre la démocratie, ce qui passe par une vie associative puissante.

QUE DOIT FAIRE « L'ÉTAT STRATÈGE » QUE VOUS APPELEZ DE VOS VŒUX ?

Un État stratège ou régulateur s'occupe de l'essentiel et pose des règles de fonctionnement à l'initiative privée ou publique. Mais cela ne dit rien du contenu de ses interventions, qui reste à bâtir. Pour la Fonda, le contenu touche à cette grande transformation de nos modes de vie et de production. Des réponses doivent être collectivement apportées à la crise écologique et à la restructuration de nos politiques de redistribution, afin d'éviter que cette grande transformation économique et sociale ne se fasse au détriment des plus démunis. La vigilance concernant les inégalités, qui se sont accentuées ces dernières années, sera de mise.

QUELS SONT LES CONTOURS DE CE « PROJET MOBILISATEUR PARTAGÉ » POUR LES ASSOCIATIONS ?

Les questions auxquelles les citoyens ont à faire face touchent toutes l'entrée dans le nouveau modèle de développement dont nous avons parlé. Cela concerne à la fois des politiques collectives et des actions individuelles. En matière de logement, il faut ainsi non seulement penser aux économies d'énergie, mais également réhabiliter l'habitat collectif. Les associations ont la responsabilité de faire émarger, d'écouter, de faire prendre la parole à ceux qui ne l'ont pas souvent et d'élaborer des propositions. Une partie des politiques publiques est issue du monde associatif : le RMI par exemple a d'abord été imaginé dans les municipalités à partir de propositions du mouvement caritatif.

QUEL EST VOTRE BILAN DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE LA VIE ASSOCIATIVE DU 17 DÉCEMBRE ?

Il y a eu quelques avancées, notamment sur des questions techniques comme l'agrément unique des associations par tous les ministères. Mais au-delà, on ne peut pas se contenter de faire une conférence tous les trois ans, il faut développer un dialogue permanent entre l'État, les collectivités locales et le monde associatif. Ce qui n'a pas avancé, et même reculé, c'est la clarification des fondements de ce travail commun entre l'État et les associations. On ne trouvera de réponse que dans une réflexion sur la qualité de la vie démocratique, qui est un grand sujet de réflexions de la Fonda, et surtout dans la clarification de l'idée de la participation à la construction de l'intérêt général. ■